

CBRE Immo Pro

MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

Tarifs en vigueur à compter du 15 mai 2025

Honoraires d'agence portant sur toutes les transactions : locaux commerciaux, bureaux, locaux professionnels, entrepôts, terrains ...

HONORAIRES DE LOCATION

- 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, répartis ou non entre le Bailleur et le Preneur, selon convention entre les parties, soit 36 % TTC.

HONORAIRES DE LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE

HONORAIRES à la charge du Preneur :

- Jusqu'à 150 000 Euros de droit d'entrée : 10 % HT du prix du droit d'entrée, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros de droit d'entrée : 8 % HT du prix du droit d'entrée, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.
- + 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, soit 36 % TTC.

HONORAIRES DE CESSION DE DROIT AU BAIL

HONORAIRES à la charge du Cessionnaire :

- Jusqu'à 150 000 Euros du prix de cession : 10 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros du prix de cession : 8 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.
- + 30 % HT, TVA en sus, calculés sur 12 mois de loyer de base HT, soit 36 % TTC.

HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL

- 1 200 € HT, TVA en sus, soit 1 440 € TTC, de frais de rédaction de bail, en sus des honoraires de location et à la charge du Preneur.

HONORAIRES DE REDACTION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Honoraires répartis ou non entre le Bailleur/Preneur et le Cédant/Cessionnaire, selon convention entre les parties :

- 400 € HT, TVA en sus, soit 480 € TTC.

HONORAIRES DE VENTE

Honoraires répartis ou non entre l'Acquéreur et le Vendeur, selon convention entre les parties, à savoir :

de	1,00 €	à	100 000 €		9,00 %HT / 10,80 %TTC
de	100 001 €	à	200 000 €		7,50 %HT/ 9,00 %TTC
de	200 001 €	à	300 000 €		7,00 %HT/ 8,40 %TTC
de	300 001 €	à	400 000 €		6,50 %HT/ 7,80 %TTC
de	400 001 €	à	500 000 €		6,00 %HT/ 7,20 %TTC
de	500 001 €	à	700 000 €		5,50 %HT/ 6,60 %TTC
		à partir de	700 001 €		5,00 %HT/ 6,00 %TTC

S'ajoute à ces honoraires, le montant de la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

HONORAIRES DE COMMERCIALISATION DE PARCS D'ACTIVITE COMMERCIALE (Retail Park)

À la charge du Promoteur :

- Honoraires de conseil et d'assistance du promoteur : 20 € HT le m² SHON loué ou vendu, TVA en sus, soit 24 € TTC.

Rappel : S'agissant des honoraires de vente ou de location, il y a lieu de se référer aux tarifs susmentionnés.

HONORAIRES D'AVIS DE VALEUR

- Entre 500 € et 5 000 € HT, TVA en sus*
- *Sous réserve des caractéristiques des biens à évaluer.

HONORAIRES DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES à la charge de l'Acquéreur

- Jusqu'à 150 000 Euros du prix de vente du fonds de commerce : 10 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 12 % TTC.
- Supérieur à 150 000 Euros du prix de vente du fonds de commerce : 8 % HT du prix de cession, TVA en sus, soit 9,6 % TTC.

Le montant minimum ne devra pas être inférieur à 7 650 € HT, soit 9 180 € TTC.

HONORAIRES DE MISSION D'APPORT D'AFFAIRES / COWORKING

HONORAIRES à la charge du Propriétaire

- 10 % HT du prix hors taxes des prestations pendant la durée d'occupation des locaux.